

Polguère, Alain, *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*, 3^e édition, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016.

Xavier Blanco, Universitat Autònoma de Barcelona

L'OUVRAGE D'ALAIN POLGUÈRE est une introduction à la lexicologie et à la sémantique lexicale structurée en dix chapitres, qui introduisent successivement les notions que tout étudiant souhaitant s'initier à ces disciplines se doit de connaître.

Ces notions sont présentées de façon à constituer un vrai système notionnel, basé sur la Théorie Sens-Texte et sa composante lexicale, la *Lexicologie Explicative et Combinatoire*, qui ne reste pourtant pas enfermé dans le cadre de cette seule théorie.

Le volume qui fait l'objet de ce compte-rendu correspond à la troisième édition (2016) d'un livre paru en 2003. Cette édition introduit de très nombreux ajouts et améliorations qui concernent notamment des précisions sur la terminologie retenue, une présentation plus complète de la phraséologie, de nouveaux exercices avec leurs corrigés, de nouveaux exemples et une bibliographie, présentée à la fin de chaque chapitre, qui a fait l'objet d'une sélection très soignée et est accompagnée de commentaires extrêmement utiles qui en justifient le choix et en suggèrent des voies d'exploitation possibles.

Dans le premier chapitre, qui a comme titre *Notions préliminaires*, l'auteur propose des définitions, entre autres, pour *langue*¹, *parole*, *locuteur* et *destinataire* et il introduit les niveaux de fonctionnement des langues (*sémantique*, *syntaxe*, *morphologie* et *phonologie*). Il met également en relief la particularité de la linguistique comme discipline qui doit employer son propre objet d'étude (la langue) comme métalangage (la

¹ Nous écrivons en italique la première occurrence des notions (associations concept-terme) qui sont explicitement définies dans le livre de Polguère. Bien entendu, ce compte-rendu ne contient pas toutes les notions présentées dans l'ouvrage.

métalangue est la langue en tant qu'outil employé pour effectuer sa propre description). Loin d'être triviale, une présentation comme celle qui nous est proposée dans le chapitre 1 est d'une grande difficulté. L'auteur a réussi un vrai tour de force en arrivant à poser sur la table une telle panoplie de notions décrites de façon extrêmement succincte, mais rigoureuse, en à peine une douzaine de pages. De plus, il prend le soin de signaler ce qu'il estime être les deux principales limites de son approche : le fait de se centrer essentiellement sur le code linguistique (au détriment d'autres aspects du fonctionnement du langage) et le fait de s'en tenir à l'étude synchronique de la langue.

Le chapitre 2 (*Signe linguistique*) commence par une définition du *signe*, suivie d'une présentation rapide de la sémiotique (qui n'oublie pas l'importante distinction entre *signe* et *sémiose*) et des types de signe d'après différents points de vue (dichotomie entre *signes intentionnels* et *non intentionnels*, d'une part ; tripartition entre *icône*, *symbole* et *indice*, d'autre part, sans exclure les types hybrides). Sont introduites et commentées les cinq propriétés du signe linguistique selon Saussure (association indissoluble *signifié*↔*signifiant*, caractère arbitraire du signe linguistique, caractère figé du signe linguistique, caractère évolutif du signe linguistique et caractère linéaire du signe linguistique). À ces cinq propriétés, l'auteur ajoute le caractère synchroniquement fini de l'ensemble des signes de chaque langue et de l'ensemble des règles de combinaison de ces signes. Deux grandes oppositions sont également mises en relief : celle qui oppose *signe lexical* à *signe grammatical* et celle qui oppose *signe élémentaire* à *signe complexe*. Le caractère généraliste de ce chapitre n'empêche pas son auteur d'avancer deux idées importantes que la plupart d'initiations à la lexicologie ne formulent pas d'une façon si explicite. D'une part, il défend qu'une étude strictement linguistique se doit d'accorder la prééminence à la perspective de l'encodage, qui est celle qui permet de mieux analyser le fonctionnement du lexique. D'autre part, il souligne le rôle essentiel d'une troisième composante du signe linguistique, trop souvent ignorée, mais pourtant essentielle : la combinatoire restreinte, ou ensemble de contraintes propres au signe qui limitent sa capacité combinatoire et ne peuvent être déduites de ses deux autres composantes (son *signifié* et son *signifiant*).

Le chapitre 3 (*Unité lexicale ou lexie*) nous fait entrer dans le vif de la lexicologie comme discipline. Y sont présentées les notions de *mot-forme* (caractérisé par son autonomie de fonctionnement et sa cohésion interne), *lexie* (ou *unité lexicale*), *lexème* (en tant qu'ensemble de mots-formes associés à un sens et distingués uniquement par la flexion), *vocable* (comme regroupement de lexies associées à un même signifiant et présentant entre elles un lien sémantique évident) et *polysémie* (en tant que propriété qui doit être associée à un vocable et non pas à une lexie). Ce chapitre contemple, en plus, la *phraséologie*, avec une importante distinction entre *locution* et *collocation*. Cette distinction permet d'introduire les notions de *compositionnalité sémantique* et d'*entité lexicale* (utilisée pour regrouper, entre autres, locutions et collocations, puisque ces dernières ne sont pas des lexies). Ce chapitre est un bon exemple de la manière dont l'auteur combine de façon magistrale des notions tout à fait répandues (*lexème, locution*) avec d'autres non moins importantes, mais qui n'ont pas toujours fait l'objet d'une conceptualisation claire en lexicologie (*vocable, collocation*). Cela lui permet de préciser les définitions des termes retenus et de situer les concepts correspondants dans un système cohérent.

Le chapitre 4 (*Éléments de morphologie*) offre les bases nécessaires en morphologie lexicale en introduisant, entre autres, les notions de *morphe* (en tant que signe morphologique élémentaire), *morphème*, *radical*, *affixe*, *flexion*, *dérivation* et *composition*. Cette présentation a le mérite de faire ressortir de façon très claire des aspects de ces notions qui pourraient passer inaperçus à l'apprenti-linguiste (comme, par exemple, le caractère obligatoire et mutuellement exclusif des significations flexionnelles, ou encore la différence entre dérivation et composition synchroniques et diachroniques, la dérivation synchronique étant rare en français et la composition synchronique pratiquement inexistante). Ce chapitre introduit également des notions plus controversées, mais tout aussi nécessaires, comme les *signes zéro* ou l'*invariabilité*, et aborde la question de la nature et la formulation des règles morphologiques (tout en signalant ce qui les distingue des règles lexicales).

Arrivé au chapitre 5 (*Structure du lexique*), l'auteur peut déjà proposer et problématiser les définitions de *lexique* d'une langue et de

vocabulaire d'un texte ou d'un individu. Il aborde également la variation linguistique en distinguant cinq grands axes de variation : variation liée à la situation géographique (*diatopique*), variation liée au contexte d'interaction sociale (qui englobe la variation *diastratique* et la *diaphasique*), variation liée à la temporalité (*diachronique*), variation liée au champ des connaissances (qui correspondrait à la « diatechnique », mais l'auteur ne mentionne pas ce terme) et variation liée au mode de communication (*diamésique*).

Ce chapitre comporte aussi la présentation des *parties du discours* (terme que l'auteur retient après avoir écarté *catégorie syntaxique* qu'il juge inadéquat, puisque la dénomination de *catégorie* devrait être réservée aux ensembles de valeurs mutuellement exclusives, et *classe grammaticale* qui lui semble le terme le plus approprié, mais trop peu répandu). Les parties du discours retenues sont le *verbe*, le *nom*, l'*adjectif*, l'*adverbe* et le *clausatif* (lexie formant un énoncé autonome) en ce qui concerne les classes lexicales ouvertes et *pronom*, *déterminant*, *conjonction* et *préposition* en ce qui concerne les classes lexicales fermées. L'auteur prend bien soin de justifier ses choix et de s'arrêter sur certains points qui pourraient poser problème pour la bonne compréhension des notions discutées, comme la nature essentiellement grammaticale (et non sémantique) des parties du discours ou le non-parallélisme entre les distinctions *classe lexicale ouverte* versus *classe lexicale fermée*, d'une part, et *mot lexical* versus *mot grammatical* d'autre part. Ce chapitre contient également une discussion sur les trois méthodes principales d'accès aux données linguistiques (*introspection*, *enquête linguistique* et *corpus linguistique*) qui ouvre sur une présentation des *index* et des *concordances* en tant qu'outils d'exploration des corpus linguistiques. Il se termine par une brève discussion sur des phénomènes de statistique lexicale limitée à deux régularités observables : la courbe de l'accroissement du vocabulaire d'un corpus et la *loi de Zipf*.

Le chapitre 6 (*Sens linguistique*) présente des définitions pour les notions de *sens* (qui est rarement défini dans les ouvrages en linguistique) et de *référent*. Elles sont accompagnées des notions de *paraphrase linguistique*, *structure communicative*, *sens logique* (ou *valeur de vérité*) et *connotation*, dont l'auteur a besoin pour préciser les contours de sa conception du sens. Suit une classification des sens linguistiques

en *sens lexicaux* et *sens grammaticaux*. Les premiers, à leur tour, sont sous-divisés en *prédicats*, *quasi-prédicats* et *noms sémantiques*. Les deux premiers types sont des *sens liants*, c'est-à-dire qu'ils introduisent d'autres sens dans le discours, tandis que les derniers sont des *sens non liants*. Les prédicats dénotent des *faits* (« choses qui ont lieu ») tandis que les quasi-prédicats et les noms sémantiques dénotent des *entités* (« choses qui existent ») dont certaines présentent un sens liant et d'autres pas. Il est important de souligner que les entités correspondent beaucoup plus souvent à des quasi-prédicats qu'à des noms sémantiques. Les sens lexicaux sont donc, en général, des sens liants. Il existe, cependant, une sous-classe de prédicats qui sont non liants (les *prédicats non actanciels*, comme, par exemple, les verbes impersonnels météorologiques : *geler*, *venter*...). L'auteur procède également à une importante mise en garde à propos de la notion d'*actant*. Il rappelle, en effet, qu'être un actant n'est pas une propriété intrinsèque d'un sens donné, mais un rôle sémantique dans un message linguistique précis. Un prédicat par rapport à un sens donné peut être lui-même l'actant d'un autre sens dans le même message. Le chapitre 6 s'achève avec une brève présentation de la notion de *réseau sémantique*, en tant que formalisme de représentation du sens des énoncés, et de la notion de *régime* d'une lexie, qui est la composante de sa combinatoire restreinte décrivant l'ensemble de contraintes que ladite lexie impose sur l'expression syntaxique de ses actants.

Le chapitre 7 (*Relations lexicales*) examine les différents types de *relations lexicales*. D'abord, il présente le sens lexical comme un ensemble structuré de sens plus simples (ses *composantes*). Ensuite, il décrit les relations lexicales fondamentales : *hyperonymie* et *hyponymie*, *synonymie*, *antonymie*, *conversivité* (qu'il ne faut pas confondre avec l'antonymie), *homonymie* et *polysémie*. Cette dernière n'est pas une relation de sens entre lexies, mais une caractéristique d'un vocable. La vraie relation de sens entre lexies est la *copolysémie*. Toute lexie prend place au sein du réseau lexical de la langue grâce à ces relations lexicales de base et à un très grand nombre d'autres relations. Pour l'étude de celles-ci, l'auteur propose le formalisme des *fonctions lexicales* (propre à la Lexicologie Explicative et Combinatoire). Une fonction lexicale *f* décrit une relation entre une lexie *L* (appelée l'*argument* de *f*)

et un ensemble de lexies ou de syntagmes appelé la valeur de l'application de f à la lexie L . Il y a autant de fonctions lexicales que de types de relations lexicales. Les fonctions lexicales se divisent en *fonctions lexicales paradigmatisques* et *fonctions lexicales syntagmatiques*. Les premières permettent de décrire les dérivations sémantiques. Ainsi, par exemple, S_0 associe une lexie verbale, adjectivale ou adverbiale à sa contrepartie nominale : $S_0(\text{courir}) = \text{course}$ et $S_0(\text{dormir}) = \text{sommeil}$. Les secondes permettent de décrire les collocations (déjà introduites au chapitre 3) en offrant soit les collocatifs qui sont des modificateurs syntaxiques de leur base (p. ex. les intensifs $\text{Magn}(\text{ronfler}) = \text{bruyamment, fort} < \text{comme un chantre, comme une locomotive, comme un sonneur}$), soit les collocatifs de type *verbe support*, qui sont des gouverneurs syntaxiques de leur base (p. ex. $\text{Oper1}(\text{coup}) = \text{sout. administrer, asséner, fam. balancer, donner, fam. flanquer, fam. foutre, porter}$).

L'auteur s'en tient ici à un choix des fonctions lexicales existantes, celles qu'il considère comme les plus importantes. Cependant, il présente d'autres fonctions lexicales dans la suite de son ouvrage quand les sujets abordés lui permettent de le faire de façon pertinente et didactique. Il est important de souligner qu'une fonction lexicale s'applique nécessairement à une composante sémantique particulière du sens de la lexie argument de la fonction, composante qu'il faut être en mesure d'identifier dans la définition de cette lexie. Cela ouvre sur le chapitre suivant, consacré à l'analyse du sens.

Le chapitre 8 (*Analyse du sens*) aborde la *définition lexicale*, notamment la *définition analytique* ou *définition par genre prochain et différences spécifiques* (notons que l'auteur préfère employer « différences spécifiques » au pluriel pour faire ressortir le fait qu'il s'agit, en général, d'une série de composantes sémantiques). Il propose une méthode pour ébaucher les définitions analytiques en cinq étapes (identification de la nature prédicative de la lexie, identification de son genre prochain, caractérisation sémantique de ses actants, identification des autres différences spécifiques et validation de la définition). Différentes questions concernant la définition, comme le problème des *cercles vicieux* ou l'analyse par *champs sémantiques* sont également traitées. L'auteur introduit la distinction entre forme *ambiguë* et sens *vague*, qui est rarement présentée de façon explicite et

qui est pourtant d'une grande importance. Il montre également les limites de l'*analyse sémique* ou *analyse componentielle* comme alternative à la définition lexicographique. Cet important et dense chapitre finit par un exposé concernant la structure sémantique des vocables, dans laquelle on distingue la *lexie de base* en tant que source dont dérivent sémantiquement les autres acceptions du vocable, qu'elles soient de type métonymique ou métaphorique (considérant *métonymie* et *métaphore* comme *figures lexicalisées* et non comme des *figures libres*). Les dérivations de copolysèmes fondées sur ces figures relèvent souvent de la polysémie régulière.

Le chapitre 9 (*Interférences pragmatiques*) traite la notion de *pragmatique* en tant qu'ensemble de phénomènes qui mettent en rapport la langue avec le contexte d'énonciation et d'interprétation des énoncés. L'auteur n'oppose pas la pragmatique à la sémantique. En effet, il ne considère pas la pragmatique comme une discipline à part entière, puisque les différentes branches de la linguistique se doivent de tenir compte des phénomènes pragmatiques, que l'on ne saurait considérer isolément. Par ailleurs, il signale que toute étude sérieuse des phénomènes de parole exige d'avoir procédé au préalable à une analyse structurale en profondeur de la langue. Ce chapitre comprend une présentation de la théorie des *actes de parole* (*locutoires*, *illocutoires* et *perlocutoires*) et examine trois types d'entités lexicales qui introduisent des interférences pragmatiques (référence à la situation de parole) : les verbes performatifs, les *lexies à contenu présuppositionnel* et les *clichés linguistiques*, qui incluent les *pragmatèmes* (clichés associés à des contextes d'énonciation précis).

Le chapitre 10 (*Lexicologie descriptive*) est consacré, pour l'essentiel, au domaine de la *lexicographie*. D'abord, l'auteur précise la place des dictionnaires dans la lexicologie descriptive, ce qui l'amène à proposer une définition élargie de lexicographie (terme qu'il a évité sciemment dans le titre du chapitre) comme activité ou domaine d'étude qui vise la construction de représentations (ou modèles) des lexiques. La lexicographie ne se bornerait donc pas à l'activité pratique de rédaction des dictionnaires, mais constituerait le volet descriptif de la lexicologie théorique. Elle serait à distinguer de la *métalexicographie* (ou étude théorique des dictionnaires). Les dictionnaires, aussi bien

les *dictionnaires grand public* que les *dictionnaires théoriques* sont des modèles du lexique d'une langue qui offrent une description de chaque lexie en suivant un patron plus ou moins rigide. Si les premiers (qu'ils soient *monolingues, bilingues, d'apprentissage*, etc.) sont avant tout des produits destinés à un marché, les seconds constituent des outils de recherche à caractère expérimental. La structure des dictionnaires comporte trois parties : la *macrostructure* (souvent formée par articles de vocable, qui regroupent, donc, plusieurs lexies), la *microstructure* (ensemble d'informations que le dictionnaire apporte sur la macrostructure retenue, p. ex. : sens de la lexie vedette, connexions paradigmatiques de ladite lexie, combinatoire restreinte) et la *médiostructure* (ensemble de références croisées). Le chapitre se termine par une plaidoirie en faveur d'une lexicographie des réseaux lexicaux. En effet, après avoir montré tout au long de son ouvrage que le lexique a une nature essentiellement relationnelle, l'auteur annonce une nouvelle lexicographie qui ne consistera plus à rédiger des dictionnaires, mais à « tisser » des réseaux lexicaux. D'une part, le remplacement du texte imprimé par la mémoire informatique comme support de l'information et, d'autre part, le traitement automatique de réseaux de très grande taille moyennant des méthodes de calcul fondées sur la théorie des graphes rendent possible une description multidimensionnelle. Cette description rendra compte du lexique non plus comme une taxinomie, mais comme un « réseau social » de lexies dont la structure ne reposera pas sur un principe de classification, mais sur un ensemble de lois qu'il faudra mettre progressivement en évidence.

Une brève conclusion vient couronner le livre en proposant quelques références bibliographiques qui permettraient au lecteur intéressé d'approfondir ses connaissances en Lexicologie Explicative et Combinatoire.

Alain Polguère réussit avec ce livre à présenter un système notionnel où tout se tient, mais qui reste, en même temps, relativement indépendant d'une théorie linguistique donnée, même si la Lexicologie Explicative et Combinatoire sous-tend de nombreux aspects du système proposé. L'auteur a su habilement éviter l'écueil

de transformer son ouvrage en une présentation de différentes théories, sans pour autant renoncer à offrir au lecteur de nombreux et bien choisis points de repère théoriques sous forme de recommandations bibliographiques, de commentaires pénétrants sur les apports de certains linguistes de prestige, voire de critiques à certaines approches qui ne se sont pas révélées fructueuses. Le tout en faisant toujours ressortir les aspects de ces contributions les plus pertinents pour l'illustration des notions présentées et pour la bonne compréhension des idées avancées. Dans cet aspect, comme dans bien d'autres, le texte offre plus que ce qu'il promet, car on y découvre en filigrane une petite, mais très suggestive, histoire de la discipline.

Une observation semblable pourrait être avancée pour ce qui est du choix de la terminologie. L'auteur prône la nécessité de renoncer, dans un premier moment, à la discussion terminologique, afin de se concentrer sur le maniement d'un système notionnel cohérent, quitte à le relativiser ensuite en le confrontant à d'autres d'approches différentes. Et cependant, son texte est truffé de brefs commentaires terminologiques où il justifie ses choix (qui impliquent parfois de sacrifier le terme préféré à celui qui est le plus courant). Il discute souvent le caractère plus ou moins approprié de certains termes et n'hésite même pas à présenter un tableau récapitulatif consacré à différentes options terminologiques (p. 292), de telle façon que le lecteur a l'impression de voir se constituer sous ses yeux le champ lexical du domaine. Une telle rigueur et minutie sont loin d'être la règle dans une discipline relevant des sciences humaines qui n'a pas connu, en général, le degré de formalisation que l'on peut rencontrer dans de domaines plus proches aux sciences dites dures.

On sent bien, par ailleurs, que la profonde connaissance que l'auteur a du domaine de la lexicologie n'est pas uniquement de nature théorique, elle prend appui également sur sa très vaste expérience de description et modélisation du lexique. L'impression de relative simplicité des notions présentées, qui sont pourtant dans bien des cas d'une grande complexité et qui posent de sérieux problèmes de formulation, trahit en fait un grand effort de rédaction et n'a pu être accompli qu'au prix de longues années de réflexion et de maturation d'un texte dont la première édition remonte à 2003 mais qui, sous le

titre *Notions de base en lexicologie*, a connu des versions antérieures, sous forme de matériaux de cours, qui ont servi à la formation de nombreuses promotions d'étudiants dans trois continents.

L'auteur allie la présentation des notions très souvent évoquées dans des ouvrages en linguistique avec beaucoup d'autres non moins importantes, mais qui sont rarement mises en avance dans les introductions à la lexicologie (comme collocation, fonction lexicale, dérivation sémantique, perspective d'encodage, phraséologie morphologique, notion de vague, intégration de la composante présuppositionnelle des sens lexicaux dans la définition lexicographique, etc.). Il a cependant su s'en tenir à ce qui est essentiel pour le type de public auquel est destiné l'ouvrage. Tout au long du texte, on sent bien pourtant que cela lui a coûté un effort et qu'il a dû ronger son frein à plus d'une reprise pour ne pas se lancer dans des monographies complémentaires. Il pourrait très bien écrire, et on le sent tout prêt à le faire, un ouvrage rien que sur les relations lexicales modélisées moyennant les fonctions lexicales, ou bien sur la structure d'un réseau lexical, ou encore sur la définition lexicale elle-même. On le sent également tenté d'approfondir sur la question de la modélisation de la structure communicative des énoncés. Ce livre en contient donc plusieurs autres en ébauche.

On ne saurait conclure ce compte-rendu sans mettre en relief l'extraordinaire précision des très nombreux exemples linguistiques qui illustrent les notions présentées (en général en français, mais éventuellement aussi dans d'autres langues comme l'anglais ou le chinois mandarin quand cela permet de bien mettre en relief un phénomène donné). Or, on sait bien que l'exemple en linguistique est une petite machine de précision au maniement délicat, car toute petite déviation risque d'introduire un bruit indésirable dans la démonstration.

Nous terminons ce compte-rendu en recommandant de façon enthousiaste la lecture attentive et minutieuse de ce livre et en nous excusant de la longueur de ce texte, qui était cependant en grande partie inévitable à cause de l'extrême richesse de l'ouvrage présenté.